

Zeitschrift: Palliative.ch : Zeitschrift der schweizerischen Gesellschaft für palliative Medizin, Pflege und Begleitung = revue de la Société suisse de médecine et de soins palliatifs = rivista della Società svizzera di medicina e cure palliative

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für palliative Medizin, Pflege und Begleitung

Band: - (2003)

Heft: 4

Artikel: Les recommandations du Conseil de l'Europe sur les soins palliatifs = Empfehlungen des Europarates zur Palliative Care (Zusammenfassung) = Le raccomandazioni del Consiglio d'Europa sulle cure palliative (Riassunto)

Autor: Willems, Dick

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1091866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

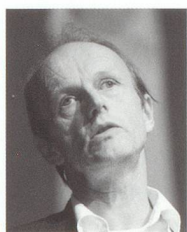
Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En 2001, le Conseil de l'Europe a convoqué un Comité d'experts sur les soins palliatifs composé de représentants de 13 des 45 pays adhérent au Conseil, dont la Suisse. Ce Comité a été chargé d'élaborer des recommandations qui devraient être adoptées par les gouvernements des 45 pays membres en vue d'une implémentation dans leur pays.

Prof. Dr. Dick Willems

Les recommandations du Conseil de l'Europe sur les soins palliatifs



Prof. Dr. Dick Willems

Ce Comité d'experts était présidé par le Dr Tony O'Brien d'Irlande. La Suisse y était représentée par le Dr. Claudia Mazzocato de Lausanne. Il a tenu quatre réunions. A ces réunions étaient également représentées l'OMS et l'EAPC (Association Européenne des Soins Palliatifs).

Comment le Conseil de l'Europe en est-il venu à s'occuper d'un tel sujet ? Tout d'abord sans doute à cause de l'attention accrue que les soins palliatifs rencontrent ces dernières années parmi les professionnels ainsi qu'auprès du grand public. Les valeurs défendues par les soins palliatifs se recouvrent par ailleurs avec les valeurs qu'entend promouvoir le Conseil de l'Europe : droits de l'homme et droit des patients, dignité humaine, cohésion sociale, démocratie, équité, solidarité, égalité des chances entre les sexes, participation et liberté de choix. Les soins palliatifs constituent un important terrain de coopération entre les Etats membres, et ceci d'autant plus que le développement de ces soins est encore très différent selon les pays.

Pendant ces réunions, deux textes ont été élaborés : d'une part les recommandations elles-mêmes, composées d'une recommandation générale et de 44 spécifications, par exemple dans les domaines de la structure des soins, de la politique de la santé, de l'éducation et la recherche. D'autre part, le Comité a présenté un mémoire explicatif d'une cinquantaine de pages qui rappelle l'enjeu des diverses recommandations.

La **recommandation générale** est la suivante :

1. d'adopter les politiques et les mesures législatives et autres nécessaires à la mise en place d'un cadre cohérent et complet au niveau national en matière de soins palliatifs;
2. de prendre à cette fin, dans toute la mesure du possible, les dispositions figurant dans l'annexe à la présente recommandation, en tenant compte des caractéristiques de leur pays;
3. d'encourager la mise en réseau, au niveau international, des organismes, des instituts de recherche et des autres instances oeuvrant dans le domaine des soins palliatifs;
4. de favoriser une diffusion active et ciblée de la recommandation et de son exposé des motifs, qui devront être accompagnés d'une traduction, si nécessaire

Les **44 recommandations** spécifiques sont divisées en différents chapitres.

- Sous le chapitre des **Principes fondamentaux** il est recommandé
 - que les soins palliatifs fassent partie intégrante des services de santé,
 - qu'il soient facilement accessible à tous,
 - qu'ils visent à la meilleure qualité de vie possible pour les patients et leur famille,
 - qu'ils soient considérés comme un travail multidisciplinaire hautement qualifié,
 - que les préférences du patient guident les décisions sur les traitements,
 - que la formation en soins palliatifs soit intégrée dans la formation de toutes les professions médicales;
 - l'importance de l'information scientifique et des recherches est soulignée,
 - un financement adéquat et équitable est demandé et
 - il est spécifié que les questions éthiques sont au cœur des soins palliatifs.
- Au chapitre des **Structures et services** il est demandé que
 - L'activité interdisciplinaire et multi-professionnelle réponde aux besoins du patient et de sa famille
 - les divers services de soins palliatifs soient intégrés,
 - qu'une aide soit accordée aux soignants non professionnels,
 - qu'une consultation spécialisée soit facilement accessible,
 - qu'il existe des soins palliatifs spécialisés,
 - qu'une coordination adéquate avec des réseaux régionaux soit prévue,
 - qu'il n'y ait pas d'obstacles financiers à l'accès aux soins palliatifs,
 - que des possibilités de placement temporaire soient prévues.

• Le chapitre **Politique de soins et organisation** prévoit

- que les soins palliatifs fassent partie intégrante du système de santé de tous les pays,
- que des stratégies globales et rationnelles soient prévues pour les soins palliatifs,
- que la collaboration entre les professionnels, le patient et sa famille soit institutionnalisée,
- que les obstacles aux soins palliatifs soient identifiés,
- que les opioïdes et autres substances soient réellement accessibles,
- qu'une attention particulière soit portée aux groupes défavorisés

• Le chapitre **Qualité des soins et recherche** demande

- que des indicateurs soient définis et adoptés,
- l'élaboration de lignes directrices de meilleures pratiques
- l'encouragement de la recherche

• Sous le chapitre **Education et formation** il est demandé

- que dans les formations initiales des médecins et des infirmières plus d'attention soit portée aux soins palliatifs,
- que des centres de référence de l'enseignement soient désignés
- que trois niveaux de la formation (continue) soient prévus: niveau de base, niveau intermédiaire, niveau supérieur
- qu'on pense également à sensibiliser le grand public.

• Un prochain chapitre est consacré à la **Famille**.

- Il déclare que la famille est la ressource et la cible la plus proche des soins palliatifs.
- Il demande par conséquent de renforcer les capacités de la famille.

• Sous le titre **Communication avec le patient et la famille** demande

- la transparence dans l'information du patient et des proches,
- une communication ouverte dans la mesure où les patients le désirent,
- que la communication tienne compte des barrières émotionnelles ou cognitives
- ainsi que des différences culturelles

• Le chapitre **Equipe soignante, travail d'équipe et programmation des soins** prévoit

- la mise en place d'équipes multidisciplinaires composées de médecins, d'infirmières et d'autres personnels soignants,
- que les décisions soient prises en concertations avec le patient et sa famille.
- Il souligne l'importance des bénévoles,
- de la cohérence des messages et d'un flux optimal des informations.
- Il demande également la prise en charge des soignants.

• Finalement, le chapitre **Deuil**

- rappelle que la phase de deuil commence bien avant le décès du patient.
- il demande de prévoir un service de soutien aux personnes endeuillées
- et que le service de soins palliatifs soit en mesure de reconnaître les signes d'un deuil perturbé.

En septembre dernier à Oslo, le Comité des Ministres a adopté le texte de ces recommandations en vue d'une signature par les gouvernements des différents pays membres du Conseil de l'Europe. Ce texte va maintenant être imprimé en anglais et en français et diffusé dans les divers pays. Il constituera dès lors un argument de poids dans les discussions avec les différents responsables de la politique de la santé.

Le texte complet de ces recommandations est dès maintenant disponible:

www.coe.int/T/E/Social_Cohesion/Health
(sous «Recommandations»)

Correspondance:

Prof. Dr. Dick Willems
Département de médecine générale
Division de Méthodes Cliniques et de Santé Publique
Centre Académique de Médecine (AMC) /
Université d'Amsterdam
Meibergdreef 15
1105 AZ Amsterdam, Pays-Bas
ou
Dr. Claudia Mazzocato
Médecin chef a.i.
Division des soins palliatifs
Hôpital Nestlé
1011 Lausanne
claudia.mazzocato@chuv.hospvd.ch



Prof. Dr. Dick Willems

Empfehlungen des Europarates zur Palliative Care (Zusammenfassung)

In den Jahren 2001-2002 berief der Europarat einen Expertenausschuss zum Thema Palliative Care ein. Er setzte sich aus Vertretern von 13 der 45 Mitgliedstaaten des Europarates zusammen (darunter der Schweiz). Dieser Ausschuss war damit beauftragt, Empfehlungen auszuarbeiten, die im Hinblick auf eine Ausführung in den jeweiligen Ländern durch den Ministerrat der 45 Mitgliedstaaten unterzeichnet werden sollten.

Vorsitzender des Expertenausschusses, war Dr. Tony O'Brien aus Irland. Der Ausschuss hat vier Sitzungen abgehalten. Bei diesen Sitzungen waren auch Vertreter der WHO und EAPC (European Association for Palliative Care) anwesend.

Während der Beratungen wurden zwei Texte verfasst: zum einen die Empfehlungen, bestehend aus einer allgemeinen Empfehlung sowie aus mehreren spezifischen Empfehlungen, beispielsweise für den strukturellen Bereich von Pflege, Gesundheitspolitik, Forschung und Erziehung. Zum andern verfasste der Ausschuss Erläuterungen im Umfang von 50 Seiten.

Im vergangenen September nahm der Ministerrat den Text der Empfehlungen an, welcher auf Englisch und Französisch gedruckt und in mehreren Ländern verteilt werden wird.

Die Minister geben nachstehende allgemeine Empfehlung an die Regierungen der Mitgliedstaaten ab:

1. Die politischen Entscheidungen sowie die gesetzlichen und alle weiteren Massnahmen anzunehmen, die nötig sind, um auf nationaler Ebene einen kohärenten und umfassenden Rahmen für die Palliative Care zu schaffen;
2. Zu diesem Zweck die Bestimmungen aus dem Annex dieser Empfehlung weitmöglichst durchzuführen und dabei die Besonderheiten des jeweiligen Landes zu beachten;
3. Auf internationaler Ebene dazu ermutigen, Organisationen, Forschungsinstitutionen und andere im Bereich Palliative Care tätige Instanzen zu vernetzen;
4. Die aktive und gezielte Verbreitung der Empfehlung und der sie begründenden Erläuterungen, falls nötig mit einer Übersetzung versehen, zu begünstigen.

Zu Beginn meiner Ausführungen habe ich einige Angaben über die grossen Unterschiede gemacht, die in der durch den Europarat vertretenen Region im Hinblick auf den Zugang zu einer qualitativ hochstehenden Palliative Care bestehen; im Anschluss daran wurden einige der Empfehlungen detailliert vorgestellt.

Prof. Dr. Dick Willems

Le raccomandazioni del Consiglio d'Europa sulle cure palliative

(Riassunto)

Nel 2001-2002, il Consiglio d'Europa ha convocato un Comitato di Esperti di cure palliative composto dai rappresentanti di 13 (di cui la Svizzera) dei 45 paesi che aderiscono al Consiglio. Il Comitato è stato incaricato di elaborare raccomandazioni che dovrebbero essere adottate dal Consiglio dei Ministri dei 45 paesi per applicarle nel rispettivo stato.

Il Comitato di esperti era presieduto dall'irlandese Dr Tony O'Brien. Esso ha tenuto quattro riunioni, alle quali erano rappresentate anche l'OMS e l'EAPC (Associazione Europea di Cure Palliative).

Due testi sono stati elaborati in queste riunioni: da una parte le raccomandazioni, consistenti in una raccomandazione generale e molte delucidazioni, per esempio su struttura di cure, politica sanitaria, istruzione e ricerca; dall'altra, un memoriale illustrativo di una cinquantina di pagine.

Nello scorso mese di settembre, il Consiglio dei Ministri ha adottato il testo delle raccomandazioni che sarà diffuso in inglese ed in francese nei vari paesi.

La raccomandazione generale del Comitato dei Ministri diretta ai governi degli Stati membri sarà la seguente:

1. di adottare le politiche e i provvedimenti legislativi necessari alla realizzazione di una cornice coerente e completa a livello nazionale in materia di cure palliative;
2. di adottare a tale fine, nella misura del possibile, le disposizioni che figurano nell'allegato della raccomandazione, secondo le caratteristiche del rispettivo paese;
3. di promuovere, a livello internazionale, la creazione di una rete di istituti di ricerca e di altre istituzioni attive nell'ambito delle cure palliative;
4. di agevolare la diffusione attiva e mirata della raccomandazione e delle sue motivazioni, che dovranno essere accompagnate, se del caso, da una traduzione.

Ho iniziato la relazione con alcuni dati riguardanti le grandi differenze nell'accessibilità alle cure palliative di alta qualità nella regione rappresentata dal Consiglio d'Europa, e ne ho precisate in seguito dettagliatamente alcune.

Abonnement-Bestellung palliative-ch Commande d'abonnement palliative-ch Sottoscrizione abbonamento palliative-ch

Ich möchte **palliative-ch** abonnieren / Je désire abonner **palliative-ch** / Desidero abbonarmi a **palliative-ch**.

Einzelpersonen / Individuels / Individuale:	CHF 45.–	EUR 30.–
Institutionen / Institutions / Istituzioni:	CHF 70.–	EUR 50.–

Name / Nom / Cognome

Vorname / Prénom / Nome

Strasse / Rue / Via

PLZ/Ort / NPA/Localité / NAP/Luogo

Datum / Date / Data

Unterschrift / Signature / Firma

Senden an / Envoyer à / Inviare a

palliative-ch
Hirstigstr. 13, 8451 Kleinandelfingen